



MOTION INGENIERIE PUBLIQUE - RST

Les ingénieurs des TPE réunis en congrès les 7 et 8 décembre 2006,

RAPPELLENT que l'ingénierie, dans son acception la plus large, exercée au sein des services de l'Etat est pour celui-ci un mode d'intervention historique que ce soit dans ses fonctions de garant des grands équilibres comme pour le portage concret des politiques publiques d'intérêt national et local pour l'aménagement durable des territoires ;

SOULIGNENT que cette ingénierie publique présente un caractère d'intérêt partagé avec les collectivités eu égard à l'imbrication des compétences dans la mise en oeuvre des grandes politiques publiques, caractère accentué par la deuxième phase de la décentralisation ;

CONTESTENT qu'une telle ingénierie exercée sur des projets d'intérêt partagé avec les collectivités relève nécessairement du droit de la concurrence et **AFFIRMENT** que le portage des politiques publiques ne peut se jouer sur le tapis vert du marché ;

EXIGENT DONC que toutes les pistes du développement d'une ingénierie hors champ de la concurrence soient explorées, notamment en approfondissant la notion d'Ingénierie d'Appui Territorial opportunément développée par la DGUHC et qui devra évoluer vers un véritable partenariat avec les collectivités ;

EXIGENT du ministre un document stratégique ambitieux prenant en compte l'ensemble des domaines d'activité du ministère tant en phase amont qu'au niveau opérationnel ;

EXIGENT que soit mis en place au niveau central un pilotage unique de cette activité (pour compte propre et pour compte « de tiers ») orienté vers les enjeux forts de service public, pilotage qui dans un contexte budgétaire contraint sera seul à même de garantir la bonne allocation et la bonne utilisation des moyens ;

REVENDIQUENT pour cela l'instauration d'une conférence stratégique de l'IP placée sous l'autorité du ministre et regroupant des représentants des collectivités ainsi que l'ensemble des directions de programmes afin de s'affranchir des cloisonnements induits par la mise en oeuvre de la LOLF ;

REVENDIQUENT PARALLELEMENT un rapprochement au niveau central avec les ministères intervenant sur les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires pour un projet stratégique global de l'IP ;

EXIGENT que les projets de service au niveau local soient revus, en concertation avec les représentants du personnel, dans une logique d'ingénierie en réponse aux enjeux forts de service public ;

EXIGENT que la sélection des missions repose sur l'intérêt partagé du projet et non le type de prestation recherchée (ATESAT, maîtrise d'oeuvre, AMO) ;

FUSTIGENT l'indigence de l'analyse stratégique sur l'ingénierie publique dans le cadre des fusions de services déconcentrés, alors qu'il devrait s'agir du fondement de ces démarches ;

REVENDIQUENT que soient développés des ateliers d'aménagement regroupant l'ingénierie exercée par différents services de l'Etat au bénéfice d'une problématique donnée ;

REVENDIQUENT EGALEMENT que soient mises en oeuvre des plates formes d'ingénierie avec les collectivités, regroupant les compétences des techniciens de chaque structure autour de projets d'intérêt partagé ;

RAPPELLENT EN OUTRE que l'ingénierie et en particulier le RST constitue un bien commun de l'Etat et des collectivités indispensable à l'établissement de règles de l'art communes et au maintien d'une expertise neutre et indépendante ;

EXIGENT EN CONSEQUENCE une ouverture du RST vers les collectivités tant en ce qui concerne la gouvernance, l'accès aux prestations sans l'entrave du droit de la concurrence, que l'échange de personnel ;

REVENDIQUENT l'élaboration pour ce RST, en concertation avec les représentants du personnel, d'un projet stratégique partagé entre l'Etat et les collectivités, orienté sur les politiques publiques portées notamment par les ministères de l'équipement, de l'agriculture et de l'écologie ;

ACCUEILLENT POSITIVEMENT le dialogue ouvert à ce sujet par la DRAST et en attendent la prise en compte de l'ensemble de leurs revendications ;

CONSIDERENT que la crédibilité de cette démarche est conditionnée par le respect des engagements pris par le ministre en charge de l'Equipement de préserver les moyens du RST et de s'exprimer par voie de presse sur les ambitions qu'il placerait dans celui-ci ;

EXIGENT, eu égard aux enjeux de compétences collectives soulevés par les mutations profondes de notre société, la mise en place d'un plan pluriannuel de GPEC pour accompagner cette nécessaire mutation de l'ingénierie publique ;

S'INSURGENT contre les baisses d'effectifs contractualisées par le ministre qui de plus sont systématiquement fléchées sur l'ingénierie publique ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.